



Tél : 05.63.40.22.00
Fax : 05.63.40.23.30
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de procurations : 7

Convocation du 10 novembre 2022
Affichage du 10 novembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC et M. Stéphane BERGONNIER – Adjoint, Mme Bernadette MARC, MM. Alain OURLIAC et Bernard CAPUS, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Philippe FELIGETTI, Jean-Pierre CABARET, Nicolas BELY, Benoît ALBAGNAC et Cédric PALLUEL, Mmes Bekhta BOUZID, Isabelle MANTEAU et Malika MAZOUZ, M. Sylvain PLUNIAN et Mme Valérie BEAUD.

Excusés : Mme. Andrée GINOUX (procuration à Mme Bernadette MARC), M. Christian JOUVE (procuration à M. Cédric PALLUEL), Mmes Laurence SENEGAS (procuration à Mme Laurence BLANC), Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), Marion CABALLERO (procuration à M. Laurent SAADI) et Nadia OULD AMER (procuration à Mme Hanane MAALLEM), M. Julien LASSALLE (procuration à M. Sylvain PLUNIAN).

Absent : M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : M. Laurent SAADI.

Délibération n° DL-221116-0118
Objet :

**Prescription d'une enquête publique en vue de la réalisation
d'un plan d'alignement pour l'aménagement de la rue du
Capitaine Beaumont**

Décision de l'Assemblée

- Votants : 28
- Pour : 28

Mode de scrutin : main levée

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Affiché le 01/12/2022
ID : 081-218102713-20221116-DL_221116_0118-DE

Prescription d'une enquête publique en vue de la réalisation d'un plan d'alignement pour l'aménagement de la rue du Capitaine Beaumont

À la demande de M. le Maire, M. Maxime COUPEY, adjoint au maire, informe l'assemblée que la Commune envisage des travaux de réaménagement et de sécurisation de la rue du Capitaine BEAUMONT.

En référence aux articles L.112-1, L.141-3 et R.141-4 à R.141-10 du Code de la voirie routière, il convient de mettre en œuvre un plan d'alignement après enquête publique.

Au terme de la procédure, la limite entre la voie publique et les propriétés riveraines sera déterminée conformément au plan du dossier.

Le Conseil ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la voirie publique ;
- Vu le plan présenté et les explications fournies ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Urbanisme / Cadre de vie / Transition énergétique / Commerces / Artisanat » du 27 octobre 2022 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant la volonté de la Commune de réaliser des travaux de réaménagement et de sécurisation de la rue du Capitaine BEAUMONT ;

DÉCIDE,

- D'autoriser M. le Maire à initier l'élaboration d'un plan d'alignement pour l'aménagement de la rue du Capitaine BEAUMONT.
- Décider la tenue d'une enquête publique préalable conformément aux articles du Code de la voirie routière.
- D'habiliter M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- De mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 16 novembre 2022

Monsieur le Maire,


Raphaël BERNARDIN